

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

60 (Oise)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **ESCHES**

Séance du **04 mars 2010**



Nombre de conseillers	
- en exercice	<b>15</b>
- présents	<b>14</b>
- votants	<b>14</b>
- absents	<b>01</b>
- exclus	<b>00</b>

L'an deux mille dix, le 4 mars à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Denis VANHOUTTE, Maire d'ESCHES.

**Etaient présents : MM.**

PIOCELLE, FALAISE, GRAUX, PELLEGRINELLI, AGATA, VANHOUTTE M, AUQUIERT, PELLIZZARI, HENNETIER, Mmes ROCH, SADOCH, PACHARRO, DUQUESNEY.

Absente excusée Mme DOURLLEN

Date de convocation :

**25 février 2010**

Date d'affichage :

**25 février 2010**

M. PELLIZZARI a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET
Permis de démolir

Vu l'article L.421-3 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 décembre 2009 approuvant le Plan local d'Urbanisme,

Considérant l'intérêt pour la commune de sauvegarder son patrimoine bâti pour des motifs d'ordre historique, esthétique, architectural ou culturel,

Considérant que le permis de démolir est l'un des moyens mis à la disposition des communes pour parvenir à cet objectif,

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

**DECIDE :**

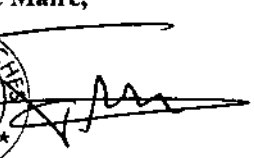

- d'instituer un permis de démolir sur la totalité du territoire communal,

**RAPPELLE :**

- que M. le maire pourra se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une demande de permis de démolir conformément aux termes de l'article L.422-1a du code de l'urbanisme.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Préfecture de Beauvais le et  
publication ou notification du

Le Maire,

Signature


- que le périmètre du permis de démolir sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R.123-13-5 du Code de l'Urbanisme
- que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois,
- qu'une copie de la présente délibération sera adressée à la Préfecture de l'Oise.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Signature



PREFECTURE DE L'OISE  
15 MARS 2010  
DATE D'ARRIVÉE

